



## FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES



✕ Votre performance est notre métier

# LES PARTICULARITÉS JURIDIQUES ET FISCALES DES COOPÉRATIVES - INITIATION -

## Objectifs

- > Connaître les principales dispositions applicables aux coopératives agricoles et leurs spécificités par rapport aux sociétés de droit commun
- > Connaître les grands principes des spécificités fiscales applicables aux coopératives agricoles et à leurs unions

## Programme <sup>1</sup>

### 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE (2X3 HEURES) : LES RÈGLES JURIDIQUES DE BASE DES COOPÉRATIVES

- > Présentation des coopératives
  - Une définition universelle, des valeurs et principes communs à respecter
  - Le poids de la coopération en France
- > L'objet : Définition et limite
  - Opérations pouvant être réalisées par la coopérative : nature des activités réalisées à titre principal, les conséquences sur la rédaction des statuts
  - L'exclusivisme et sa dérogation
- > La spécificité de la relation entre l'associé coopérateur et sa coopérative
  - Les droits et obligations en tant que coopérateur : l'engagement d'activité et ses contreparties
  - Les droits et obligations en tant qu'associé : la souscription de capital social, le droit de vote et de regard sur la gestion de la coopérative, le droit d'information
- > La rémunération coopérative et les principaux principes à respecter en matière d'affectation du résultat
  - Les éléments constitutifs de la rémunération coopérative
  - L'affectation du résultat
- > Les spécificités de la gouvernance coopérative
  - Le fonctionnement des instances de décision interne de la coopérative : les assemblées générales (les différents types d'assemblées et leur objet, les modalités de convocation et de tenue des assemblées), le conseil d'administration (ses pouvoirs, l'élection des administrateurs, le fonctionnement du conseil d'administration)
  - Les contrôles externes : les missions du HCCA, la Révision coopérative, le contrôle du CAC

<sup>1</sup> Informations conformes aux dispositions des articles L.6353-1 et L.6353-3 du code du travail

### PUBLIC

Collaborateurs **nouvellement** en charge du juridique et de la fiscalité en coopérative agricole

### LIEU

A DISTANCE, en inter-coopératives

### DATE & DUREE

2 jours - 14 heures - **4 modules de 3h** :  
> Juridique : 30 mars et 8 avril 2022 de 9h30 à 12h30  
> Fiscalité : 12 avril et 19 avril 2022 de 9h30 à 12h30

### INTERVENANTES

**Jamila RENOUVIN**  
Juriste La Coopération Agricole, partenaire Solutions +  
**Vanessa FERNANDEZ**  
Fiscaliste La Coopération Agricole, partenaire Solutions +

### PRÉREQUIS

Envoi des questions, incompréhensions au préalable (2h)  
Avoir les modèles de ses statuts à disposition durant la formation

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé didactique  
Exercices d'application  
Supports détaillés envoyés à chaque participant

### MOYENS TECHNIQUES

Session de formation à distance (PC, micro, caméra et accès à internet)  
Supports détaillés envoyés aux participants

### COÛT PÉDAGOGIQUE

1200 € HT par personne

### CONTACT COORDINATION ET RELATIONS AVEC LES STAGIAIRES

**Julie LECOQ** Tél : 01 44 17 58 47  
jllecocq@solutionsplus.coop



# FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES - INITIATION



## Programme (suite)

### 2<sup>ÈME</sup> PARTIE (2X3 HEURES) : LES SPÉCIFICITÉS FISCALES DES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET DE LEURS UNIONS

- > Impôt sur les sociétés (IS)
  - Principes
  - Opérations exonérées et conditions d'exonération
  - Comptabilité sectorielle
  - Opérations taxables (activités soumises à l'IS sans remise en cause du régime fiscal, activités soumises à l'IS entraînant la remise en cause du régime fiscal)
  - Cas particulier des magasins de détail
  - Règles d'appréciation de la limite de 20 %
  - Opérations réalisées avec les filiales
- > Contribution économique territoriale (CET)
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE)
    - Principes
  - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- > Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
  - Principes
  - Exemples de jurisprudence
- > Rappels relatifs à la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- > Rappels relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
  - Règles de facturation
  - Droit à déduction
  - Imposition des ristournes

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Remplissez le bulletin d'inscription et le questionnaire ci-dessous et retournez les à : [jlecocq@solutionsplus.coop](mailto:jlecocq@solutionsplus.coop)

- > Votre **fonction** : .....
- > Votre **ancienneté** dans la coopérative : .....
- > Avez-vous déjà fait du **droit coopératif** :  oui  non Depuis combien de temps ? .....
- > Avez-vous déjà fait de la **fiscalité**  oui  non
- > En **fiscalité**, souhaitez-vous :  connaître les **bases**  avoir un **rappel** des connaissances



### BULLETIN D'INSCRIPTION

**RESPONSABLE FORMATION** : ..... **MAIL** : .....

**PARTICIPANT** : ..... **FONCTION** : .....

**MAIL** : ..... **ENTREPRISE** : .....

**ADRESSE** : .....

**ORGANISME À FACTURER** : .....



**INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT**  
Par Internet : [www.servicescoopdefrance.coop](http://www.servicescoopdefrance.coop)

Par mail : [formation@solutionsplus.coop](mailto:formation@solutionsplus.coop)